# Mon Guide de Souscription

#### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **↓** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sue le bulletin
- ♣ Document d'entrée en relation
- ♣ Lettre de mission
- ♣ Fiche connaissance de client
- ♣ Convention RTO

#### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **♣** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ♣ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr 25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 71/7 de 9h00 à 22h00

4 Au: 01 44 20 44 20

**↓** Ou par mail : **contact@patrimonial.fr** 

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20





Société de Gestion

Vatel Capital 7, rue Greffulhe 75008 Paris Tél. 01 40 15 61 77 Dépositaire Oddo & Cie 12 boulevard de la Madeleine

75009 Paris

# **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

# FCPI DIVIDENDES PLUS N°6

Fonds commun de placement dans l'innovation Article L.214-30 du Code monétaire et financier Agrément AMF du 21 mars 2017 Code ISIN: FR0013238656

Cachet de l'apporteur

# PATRIMONIAL.FR

25. AVENUE PIERRE 1<sup>ER</sup> DE SERBIE - 75116 PARIS

#### 1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
M. Mme M. ou Mme	
Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Né(e) le	
àDép	Dép
Nationalité	
Téléphone	
Email (obligatoire)	
Adresse	
Code postal / Ville	
oindre une copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas éch	éant) et un justificatif de domicile.
En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, v d'information semestrielle du FCPI Dividendes Plus n°6 ainsi qu'une information pon	vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre ctuelle sur les prises de participation réalisées.
Je suis déjà souscripteur d'un fonds géré par Vatel Capital à qui j'ai déjà ti Je n'ai donc pas besoin de transmettre ces éléments une nouvelle fois (sa	ransmis la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. auf en cas de changement d'adresse).

# 2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

#### COCHER L'UNE DES DEUX CASES CI-DESSOUS

(Un souscripteur qui souhaite bénéficier de la réduction d'IR et de la réduction d'ISF devra remplir deux bulletins de souscription distincts.)

# A/ 50 % de réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'ISF prévue à l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- je déclare être redevable de l'ISF;
- je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la

- 5ème année suivant leur souscription ; je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ; je déclare être informé(e) que la réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 euros par an et par foyer au titre de la souscription de parts de FCPI et FIP.

#### B/ 18 % de réduction d'Impôt sur le Revenu

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- je déclare être redevable de l'IR ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription

- je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable célibataire.

### Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.

- Je certifie être fiscalement domicilié en France
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ; Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

#### Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCPI Dividendes Plus n°6; qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds; Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US persons» au sens du droit fiscal américain ; avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 14 juin 2023 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du C.M.F.

#### 3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Dividendes Plus n°6 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (0% du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
(€)	0. (€)	(€)

4. REGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS
Je verse ce jour un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :
par chèque à l'ordre de « FCPI Dividendes Plus n°6 » €
par virement sur le compte du FCPI Dividendes Plus n°6 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.
IBAN FR76 4585 0000 0181 2712 0000 121 CODE BIC : ODDO FRPP
Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :
en nominatif pur chez Oddo & Cie, sans droits de garde (choix par défaut).
sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint (joindre obligatoirement un RIT).
Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.
5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION
Je verse un montant total de
(TFAM) maximal de 3,91 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,03 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 6 ans.
6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qu leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes remboursement à hauteur de 100 % du nominal des parts A (RM).
7. SIGNATURE

Fait à :		
	SIGNATURE(S) DU OU DES SOUSCRIPTEUR(S) PRÉCÉDÉE(S) DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »	
Le :		
en 3 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.		

## 8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 6 années, soit jusqu'au 14 juin 2023 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ».

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er mars 2017, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FCPI France Santé 1	2008	65.8 %	En préliquidation
FCPI Vatel Santé 2	2010	65.9 %	Quota atteint
FCPI Vatel Santé 3	2011	69.0 %	Quota atteint
FCPI Equilibre & Santé 2	2011	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus I	2012	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus R	2012	75,2 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°2	2013	100,0 %	Quotat atteint
FCPI Dividendes Plus n°3	2014	91,9 %	30 juin 2017
FCPI Dividendes Plus n°4	2015	66,1 %	30 juin 2018
FCPI Dividendes Plus n°5	2016		30 juin 2019

<sup>\*</sup> Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

## Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONELLE			
	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR	
Civilité	O M. O Mme	O M. O Mme	
Nom : Nom de jeune fille :		-	
Prénom:			
Date de naissance :		/	
Lieu de naissance : Nationalité :	Dept : O Français O Autre :	O Français O Autre :	
Situation professionnelle		En activité : OSalarié(e) ONon salarié(e)	
•	ORetraité OChômage	ORetraité OChômage	
Profession: (Retraité, ancienne profession)			
Contact			
Téléphone/Portable: e-mail :		/	
Adresse fiscale :			
	CP : Ville :	Pays :	
Situation matrimoniale		)(s) O Divorcé(e) O Union O Veuf(ve)	
Régime matrimonial	O Communauté légale O Séparation de biens dont : à charge	S OCommunauté Universelle O Participation aux acquets	
Nombre d'enfant(s)	dont:a charge	aux acqueis	
Etes-vous une personne p	olitiquement exposée ?		
Souscripteur: O Oui (	O Non Co-souscript	teur: O Oui O Non	
Etes-vous un client profes	sionnel ?		
Souscripteur: O Oui (	O Non Co-souscript	teur: O Oui O Non	
Us Person:	internal ( )		
	scripteur déclarent ne pas être une US Person a iance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher		
J I			
	VOTRE SITUATION FINANCIE	CRE	
Revenus annuels nets du fo ○ < À 25 000€ ○ 25 à 50 0	-	O 100 à 150 000€ O Supérieur à 150 000€	
Etes-vous assujetti à l'IR ?	O Non O Oui, montant:€		
Etes-vous assujetti à l'ISF ? ○ Non ○ Oui, montant :€			
Votre situation financière vous permet-elle d'énargner une partie de vos revenus ?			

O Non O Oui – Si oui quel montant par an? \_

\_€

VOTRE PATRIMOINE				
Quel est le montant de votre patrimoine ?				
O Moins de 800 000€ O Entre 800 et 1 300 000€	O Entre 1 300 000 et 2 570 0	00€ O Supérieur à 2 570 000€		
Vous êtes :				
☐ Propriétaire ☐ Avec emprunt	Sans emprunt	☐ Locataire		
<b>Répartition de votre patrimoine :</b> Immobilier (résidence principale / secondaire) :				
Immobilier locatif:				
Assurance Vie:		€		
Liquidités (livret A, ldd):PEA / Compte titres:				
Autres:				
Objectifs du souscripteur :				
	/aloriser mon capital	Spéculation		
☐ Diversifier mon portefeuille ☐ R Horizon d'investissement :	Revenus du capital	☐ Autre :		
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscr	ription de part de fonds, vous acc	eptez de conserver les parts pen-		
dant toute la durée de vie du fonds (prorogation inclu	se) ponse incompatible avec votre o	hisatif d'investiga our surt		
· ·	ponse incompatible avec votre o	blectif d investissement)		
Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscr	ription du produit vous reconnai	ssez que ces produits comportent		
un risque de perte en capital :				
Oui Non (non est une ré	ponse incompatible avec votre o	bjectif d'investissement)		
•				
	ORIGINE DES FONDS			
OR	IGINE DES FONDS			
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent		erts auprès d'un établissement		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non	t-ils de comptes bancaires ouv			
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so	t-ils de comptes bancaires ouv	palement de :		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non	t-ils de comptes bancaires ouv uscription proviennent princi tion / Héritage	palement de :		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Depargne Donate	t-ils de comptes bancaires ouv uscription proviennent princi tion / Héritage	palement de :		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Depargne Donate	t-ils de comptes bancaires ouv uscription proviennent princi tion / Héritage	palement de :		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Depargne Donat Autre (précisez):	t-ils de comptes bancaires ouv uscription proviennent princi tion / Héritage	palement de : Oncier  Pension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Depargne Donate	uscription proviennent princition / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite  Dension / Retraite  Dension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Depargne Donat Autre (précisez):	uscription proviennent princiption / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite  Dension / Retraite  Dension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Epargne Donat Autre (précisez):  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du den connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'extended de les connaissance de l'extended de l'exte	uscription proviennent princiption / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite principal de : Concier Pension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Epargne Donat Autre (précisez):  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du den connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'ex	uscription proviennent princiption / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite principal de : Concier Pension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Epargne Donat Autre (précisez):  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du den connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'ex	uscription proviennent princiption / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite principal de : Concier Pension / Retraite		
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre so  Salaire / Traitement Epargne Donat Autre (précisez):  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du den connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'ex	uscription proviennent princiption / Héritage Revenus F	palement de : Concier Pension / Retraite principal de : Concier Pension / Retraite		

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



### Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

#### STATUTS RÉGLEMENTÉS

### • Intermédiaire en assurance :

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

#### • Conseiller en investissements financiers (CIF) :

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### Assurance

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRPI10221099.

#### • Droit d'accès à vos informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

Sélection Invest 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### • Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés	Et:
○ M. O Mme Nom : Prénom :	O M. O Mme O Pas de co-souscripteur Nom : Prénom :
Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de prés	entation de Sélection Invest.
Fait à :	Le://
Signature:	Signature:

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



### LETTRE DE MISSION

#### Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

#### **NOTRE INTERVENTION**

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- ♣ Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- 4 Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- ♣ Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- ♣ Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

#### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

#### **MODE DE RÉMUNÉRATION**

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### **RESPONSABILITE / LITIGE**

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- 4 L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- ♣ En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### **SUIVI**

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :				
Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.				
Fait à : Le : / /				
Signature:				
	Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest	
			Gaël Morel,	
L			Gérant	

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



# **CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)**

Entre:	
Souscripteur:	Co-Souscripteur:
O M. O Mme	O M. O Mme
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :/	Né(e) le : / /
Et:	
Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'AN	NACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

#### **ARTICLE 2: Objet de la Convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

# Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

#### Article 4: Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5: Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

### Article 6: Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7: Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fa	nit à : Le : / /			
Sig	Signature :			
	Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest	
			Gaël Morel,	
L			Gérant	

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20

